

**L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à faire une rectification à propos de la question que le député a posée au premier ministre. Je n'ai jamais dit que le prix des produits alimentaires augmenterait de 14 p. 100 d'ici quelques mois. J'ai déclaré que d'ici les prochains mois, on assisterait à une hausse de 12 à 14 p. 100 par rapport à la période équivalente de l'année précédente et que les prix augmenteraient en tout de 9 à 10 p. 100 cette année. Le député a donc déformé mes paroles, et ce n'est pas la première fois qu'il recourt à un tel subterfuge.

Il convient de signaler que les prix ont en réalité diminué depuis un mois au niveau des produits alimentaires qui composent l'indice des prix à la consommation. Le prix des meubles et des vêtements a notamment baissé. Comme l'a indiqué le premier ministre, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation est surtout due au renchérissement des produits alimentaires, de l'électricité et de l'essence. Par contre, on enregistre une baisse générale sur les articles pour lesquels nous avons supprimé la taxe de vente . . .

● (1425)

**M. Stevens:** Les prix des voitures ont augmenté.

**M. Allmand:** . . . dans cette mesure, la baisse de la taxe de vente a donc été un succès.

#### L'ÉCART ENTRE LES PRIX PAYÉS AUX AGRICULTEURS ET LES PRIX À LA CONSOMMATION

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le premier ministre a dit que les agriculteurs devraient être bien payés pour leurs produits et nous sommes d'accord avec lui et il a par ailleurs souligné la cherté des produits importés.

J'aimerais que le ministre commente l'écart entre les prix agricoles à la production et à la consommation dans notre pays. A Winnipeg, par exemple, on a constaté le 9 février que depuis un an les prix des poulets et des dindes à la production avaient augmenté de 7 p. 100 la livre alors que le consommateur payait la livre de poulet et de dinde respectivement 49c. et 36c. de plus.

Le ministre a dit à de nombreuses reprises qu'il entendait étudier cette affaire. Je voudrais une fois pour toutes savoir ce qu'il compte faire. Pourquoi abuse-t-on ainsi des agriculteurs et des consommateurs?

**L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, l'été dernier, le ministre des Finances a effectivement demandé à la Commission de lutte contre l'inflation de faire une étude des écarts de prix ou de profits dans l'industrie alimentaire. L'étude a bel et bien été effectuée et le rapport a été présenté l'automne dernier, concluant qu'il n'y a pas eu de profits excessifs ni de changement véritable des profits dans l'industrie alimentaire.

Toutefois, on a peut-être découvert de nouvelles preuves ces derniers mois, et j'invite quiconque en possède à les signaler au directeur des enquêtes pour que nous puissions déterminer si

#### Questions orales

certaines sont coupables de fixation des prix ou d'agiotage. J'ai déjà renvoyé les plaintes du député au directeur des enquêtes. Mais si la question ne tombe pas sous le coup de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la seule chose que nous puissions faire pour l'instant, étant donné que nous n'avons pas la haute main sur la situation, est d'essayer d'analyser le pourquoi des hausses de prix et d'exercer des pressions morales si elles sont excessives.

**M. Nystrom:** Monsieur l'Orateur, l'agriculteur reçoit 7c. de plus la livre, tandis que le consommateur doit payer 49c. de plus la livre. Qui s'occupe de surveiller la situation au ministère? N'importe qui peut prendre connaissance de ces chiffres.

Le ministre sait sûrement que le prix d'une miche de pain a augmenté de quelque 10c. à 12c., pourtant la subvention que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a supprimée représente 3½c. la miche. Le ministre a également déclaré qu'il examinerait aussi cette question. Est-il convaincu que les boulangeries et les distributeurs de pains ont raison d'augmenter le prix de la miche de pain de 10c. ou plus et, dans l'affirmative, déposera-t-il les données probantes?

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas au sein de mon ministère mais au sein du CEIP, qui a remplacé la Commission de lutte contre l'inflation, que se trouve le principal groupe chargé de surveiller les prix. Et nous soumettons à son analyse les diverses hausses de prix dont nous avons connaissance.

Quant au prix du pain, nous avons prédit qu'il augmenterait d'environ 6 à 7c. quand la subvention a été supprimée en janvier dernier. Il est trop tôt pour savoir quel montant supplémentaire réclament les compagnies et pour quelles raisons elles agissent ainsi.

**M. Nystrom:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre exerce une influence quelconque. Les frais de production ont augmenté d'environ 3.5c. Le rapport Mallon publié il y a deux ou trois ans signalait que les consommateurs canadiens paient jusqu'à concurrence de 7 p. 100 de plus qu'ils ne le devraient à cause d'une immense concentration des sociétés au détail.

Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il songe à faire une déclaration de principe ou à présenter un bill à la Chambre en vue de fragmenter cette immense concentration dont jouissent les détaillants au Canada, notamment dans l'Ouest du Canada?

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a présenté trois bills concernant la concentration, mais nous n'avons guère reçu d'appui du parti du député ou de l'opposition officielle.

**M. Crosbie:** Ou du premier ministre, car il l'a retranché.

**M. Allmand:** J'ai présenté l'automne dernier le bill C-13 sur la politique régissant la concentration, les fusionnements et la concurrence. Le parti du député n'a jamais voulu nous faciliter l'étude de ce projet de loi.